

# **Charte d'accueils des groupes à la médiathèque-ludothèque de Carquefou**

L'accueil de groupes à la médiathèque-ludothèque Hélène Carrère d'Encausse de Carquefou a pour objectifs :

- D'offrir à chacun la possibilité de se familiariser avec les espaces et d'en connaître le fonctionnement.
- D'apprendre à en exploiter les ressources.
- D'inciter à la lecture et au jeu.

L'accueil dans les locaux et le prêt de documents, jeux ou jouets sont des services proposés qui ne sont pas obligatoirement liés.

## **1 - Conditions d'accès aux locaux spécifiques aux groupes**

Tous les accueils de groupes doivent se faire dans le respect du règlement intérieur. Celui-ci est disponible à la médiathèque et à la ludothèque et pourra être fourni sur demande.

Tout groupe ou foyer, dont le siège social est à Carquefou, peut bénéficier d'accueil à la médiathèque et à la ludothèque. Le nombre de séances ne peut en principe être supérieur à 3 pour une année. La durée des séances, ainsi que leur fréquence, sont fonction de l'activité proposée.

Les parcours à destination des classes de maternelle et de primaire visent à encadrer les séances. Chaque classe peut participer à un parcours et bénéficier de 2 à 3 séances durant l'année scolaire. La durée de la séance, ainsi que la fréquence, sont fonction du parcours proposé.

Sous réserve d'une demande préalable et d'un créneau horaire disponible, l'accueil des groupes et des classes peut se faire :

- Le mardi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 15H30.
- Le jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 15H30.
- Le vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 15H30 (uniquement le vendredi matin en ludothèque).

Il est demandé aux accompagnants de respecter les horaires et de prendre contact avec le personnel de la médiathèque-ludothèque le plus tôt possible en cas d'impossibilité de venir à la date et à l'heure prévue. Une séance annulée ne pourra être reportée qu'en fonction des disponibilités du personnel de la médiathèque-ludothèque.

Les accompagnants qui le souhaitent peuvent venir emprunter des documents pour les mettre à la disposition de leur groupe ou de leur classe. A la demande du responsable du groupe, un lot de documents pourra être préparé par le personnel de la médiathèque-ludothèque.

## 2 - Conditions de prêt

Tout groupe de Carquefou peut bénéficier d'un abonnement gratuit à la médiathèque, dans la mesure où les documents empruntés ne seront pas utilisés pour une activité commerciale. Un justificatif de domicile de la structure ainsi qu'une pièce d'identité du responsable sont obligatoires pour s'inscrire.

Une crèche, une halte-garderie, un service municipal, un centre culturel, un centre communal d'action sociale, une association, un centre ou institut d'accueil, d'aide au travail, une maison de retraite, le CME (conseil municipal enfants) de Carquefou emprunte au maximum : 20 documents, pour une durée de 30 jours, dans le cadre suivant :

Type de documents	Nombre de prêts possibles
Livres	20
Revue	10
Bandes dessinées	20
Livres audio	5
CD audio	2
DVD	0
Jeux	5
Jeux surdimensionnés (conditions de prêt spécifiques)	5 pour 1 semaine

Une classe, un centre de loisirs, un centre de vacances de Carquefou emprunte au maximum : 50 documents, pour une durée de 60 jours, dans le cadre suivant :

Type de documents	Nombre de prêts possibles
Livres	50
Revue	50
Bandes dessinées	10
Livres audio	10
CD audio	10
DVD	0
Jeux	5
Jeux surdimensionnés (conditions de prêt spécifiques)	5 pour 1 semaine

Un établissement scolaire de Carquefou pour un projet pédagogique spécifique (exclusivement après accord du responsable de votre structure et sous réserve de la disponibilité des documents) emprunte au maximum : 100 documents, pour une durée de 120 jours, dans le cadre suivant :

Type de documents	Nombre de prêts possibles
Livres	100
Revue	20
Bandes dessinées	20
Livres audio	20
CD audio	10
DVD	0
Jeux	10
Jeux surdimensionnés (conditions de prêt spécifiques)	5 pour 1 semaine

Les biens prêtés pouvant être réservés par d'autres lecteurs, il est demandé de les rapporter, dans la mesure du possible, plus rapidement que la durée maximum prévue. Le retour des livres, CD et DVD doit s'effectuer à la médiathèque et le retour des jeux doit se faire à la ludothèque.

Les vidéos sont exclues du prêt pour des raisons d'ordre juridique.

Une liste des documents empruntés est fournie au moment du prêt au responsable du groupe.

Le site internet de la médiathèque-ludothèque permet d'accéder à votre compte, de visualiser les prêts en cours et d'établir des listes thématiques de documents. Les codes d'accès vous seront donnés par le personnel de la médiathèque-ludothèque sur simple demande.

Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé ou remboursé au moment du constat fait par la médiathèque-ludothèque.

Les documents empruntés sont sous la responsabilité de l'accompagnant du groupe et éventuellement de la structure tutelle.

En fin d'année scolaire, un courrier électronique est envoyé aux enseignants pour indiquer la date limite de restitution des biens empruntés ; cette date est impérative avant la facturation des biens.

### **3 – Activités**

Les activités proposées à un groupe lors d'un accueil à la médiathèque-ludothèque doivent être en lien avec son activité et éventuellement complémentaires de celles pratiquées par la structure tutelle. Les accompagnateurs ayant un projet culturel sont donc invités à prendre contact avec le personnel de la médiathèque-ludothèque pour en discuter.

La médiathèque-ludothèque propose aux classes de maternelle et de primaire de Carquefou des parcours - propositions d'actions éducatives - en lien avec son fonds de documents et/ou sa programmation. Ces propositions d'actions sont déclinées thématiquement en 2 à 3 séances et proposées aux enfants lors des accueils à la médiathèque-ludothèque. Les enseignants souhaitant s'inscrire sur un parcours sont invités à prendre contact avec le personnel de la médiathèque-ludothèque pour en discuter.

La médiathèque propose également des ressources numériques. Les responsables de groupes s'engagent à respecter la consultation des documents numériques proposés par la médiathèque, selon les conditions qu'elle aura précisées.

Une malle pédagogique contenant des livres d'artistes, des livres pop-up et des livres en braille et tactiles peut également être empruntée.

Cette charte devra être signée par le responsable du groupe avant tout prêt de documents ou accueil de groupes.

A Carquefou, le :

Signature du responsable :